



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><b>Étaient présents :</b> BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p>
<p><b>Étaient absents excusés :</b> BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland DESBROSSES Dominique</p>	<p>Nombre de membres présents : 11</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> LAMBOROT Cécile</p>	<p>Date de convocation : 19/11/2024</p>
<p><b>Secrétaire Générale de Mairie :</b> BONNETAIN Ingrid</p>	

**OBJET : DELIBERATION**

Relative à la fixation du tarif d'occupation du domaine public pour la Compagnie Tempo pour l'année 2025.

La compagnie TEMPO sera présente du 24 mars au 10 avril 2025 à son emplacement habituel : place du tennis. Il convient de fixer le tarif de location. Il est proposé, comme les années précédentes, de le fixer à 50 € pour la période complète.

Le conseil approuve à l'unanimité le tarif de 50 € pour cet emplacement en ajoutant l'eau et l'électricité facturées à la consommation réelle.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 25 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

